

de l' AISNE

N°32 de DECEMBRE 2007

L'enseignant
Revue trimestrielle
Directeur de publication :
Jean-Pierre LANÇON
CPPAP n° 0 607 S 06065
Imprimé par nos soins
I.S.S.N. 0 125 4569
Déposé le
18/12/2007

Section départementale de l'Aisne
1 rue Fernand Thuillart
02000 LAON CEDEX
Tel : 03.23.23.39.24
Fax : 03.23.23.15.43
Mél. : 02@se-unsa.org

Dispensé de timbrage



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

EDITORIAL

France : pays des droits de l'homme?

Nous sommes en droit de nous interroger !

Il y a 59 ans, le 10 décembre, l'Assemblée Générale des Nations Unies adoptait à Paris la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

59 ans plus tard, la France officielle méprise cet héritage !

◆ Chaleureuses félicitations (seul pays avec l'Iran...) à Vladimir Poutine, dont on sait qu'il a truqué les élections dans son pays.

◆ Voyage en Chine en évoquant à peine les Droits de l'Homme, et en laissant « à la niche » la secrétaire d'état... Et tout ça pour récolter moins de marchés que l'Allemagne qui a, quand-même, excusez du peu! reçu le Dalai Lama

◆ Et, le comble ! Accueil en grandes pompes de Khadafi, qui se revendique du terrorisme et de la torture.

La diplomatie française marche sur la tête !

Mais, beaucoup plus proche de nous, que penser d'un gouvernement

- qui érige la xénophobie d'état en politique et transforme les étrangers en quantité à expulser ?

- qui encourage les inégalités et la

précarité et fait de chaque exclu le seul responsable de la situation qui lui est en fait imposée ?

- qui porte atteinte aux processus démocratiques en donnant la primauté aux forces de l'ordre sur les juges qu'il méprise ouvertement ?

Nous constatons également de plus en plus d'atteintes à la liberté syndicale :

◆ Licenciement de délégués syndicaux (dans l'Aisne, chez ACOVA/ZEHNDER et CHAPSOL, par exemple)

◆ Entraves à leur action dans différents secteurs.

◆ Projet de nouveau statut du fonctionnaire qui ferait disparaître les commissions paritaires.

◆ Tout récemment, dans nos écoles, pressions sur les collègues pour qu'ils renoncent aux réunions d'infos syndicales sous prétexte de continuité du Service Public.

La France doit mettre en accord ses actes et ses paroles, respecter son histoire et ses principes, tant dans ses frontières nationales que dans le cadre de sa politique internationale !

Corinne VIBES

SOMMAIRE

- | | | |
|--|---|--|
| | 1 | Editorial |
| | 2 | Le point sur les réunions d'infos syndicales |
| | 3 | Samedi matin : le feuilleton |
| | 4 | PPRE
La CLIN en questions |
| | 5 | ASH |
| | 7 | Retraites : les Etrences du Père Fouettard |
| | 8 | Billet d'humeur |

Assister à une réunion d'information syndicale sur le temps de travail est un droit : prenons le !

Rappel des textes :

- ◆ Les personnels enseignants des écoles maternelles et élémentaires peuvent bénéficier de deux demi-journées de réunion d'information syndicale sur le temps de travail (RISTT) par année scolaire. à II.B) Art 5 de la note de service 85-043 et Art 1 de l'arrêté du 16 janvier 1985
- ◆ Les enseignants du 1^{er} degré exerçant dans les établissements du 2nd degré (SEGPA, UPI...), ainsi que les formateurs ou professeurs d'IUFM, sont soumis aux mêmes règles que les collègues du 2nd degré. à Art 2 et 3 de l'arrêté du 16 janvier 1985
- ◆ La participation aux réunions d'information syndicale sur le temps de travail n'entraîne aucune perte de salaire à II. b) de la circulaire du 18/11/1982



réunion de St Quentin le 20/10/07



Beaucoup de questions. Voici quelques unes des réponses .

Travailler plus pour gagner plus . Que deviennent les heures de surveillance de cantine ou d'étude ?

Elles sont défiscalisées mais ne sont pas majorées puisque payées par les municipalités et considérées comme des heures normales .

L'apprentissage des langues vivantes est une priorité . Pourquoi ma candidature au stage filé anglais n'a-t-elle pas été retenue ?

Lors de la CAPD du 31 août 2007 , l'administration a informé les commissaires paritaires des critères retenus:

être sur un poste compatible avec la mise en stage d'un PE2 (pas de direction déchargée , pas de poste de remplacement , pas de travail à temps partiel , pas de poste fractionné)

être en cycle II ou cycle III

avoir respecté les dates pour poser sa candidature

Selon ces critères , seules 90 candidatures étaient recevables sur 139 demandes.

Le SE-UNSA déplore que nombre de collègues qui souhaitent faire ce stage pour pouvoir demander un poste fléché LV soient une nouvelle fois pénalisés par l'incapacité de l'administration à assurer une formation continuée pour tous .

Je veux travailler à temps partiel .Comment faire ?

La demande doit être présentée avant le 31 mars 2008 pour la rentrée 2008. Surveillez votre boîte IProf .Si vous voulez annualiser votre temps de travail , le SE-UNSA vous conseille de trouver 3 autres collègues dans votre secteur qui souhaitent aussi un 80% annualisé : l'administration pourra alors prévoir un poste fractionné et vous accorder plus facilement votre temps partiel annualisé .

D'autres questions ? Contactez le SE-UNSA en tapant 02@se-unsas.org

LE CALENDRIER

◆ **Début septembre** : lettre de cadrage de Xavier Darcos : aucune mention de la suppression du samedi matin

◆ **Le 27 septembre** : TILT ! Une idée comme ça en passant... et une annonce en solitaire, sans aucune consultation. Aucune réflexion sur les rythmes scolaires, ni sur le nécessaire aménagement des programmes lié à cette mesure

◆ **Le 28 septembre** : réaction immédiate du SE-UNSA qui dénonce la précipitation du ministre et exige la concertation

◆ **10 octobre** Le : Le SE-UNSA est reçu par le ministre et demande un comité national de pilotage. Nous avons appris à cette occasion que ce sujet faisait partie d'une réflexion de plus grande envergure sur l'école primaire et qu'elle comprenait aussi :

*la réflexion sur l'école maternelle (groupe de réflexion DGESCO + mission Bentolila)

*un resserrage des objectifs de l'école primaire autour de ses missions essentielles pour la rendre plus lisible et s'assurer ainsi une meilleure réussite de la scolarité ultérieure

◆ **Début novembre** : Le SE-UNSA a signé, ainsi que le SGEN et le SNUIPP, un protocole de discussions avec le Ministre. Le contenu du protocole comporte **les principes sur lesquels doivent s'établir les discussions** (le rôle de l'école maternelle, la priorité au traitement de la difficulté scolaire l'importance du « plus de maîtres que de classes » et du renforcement des relations avec les familles dans les écoles qui concentrent la grande difficulté scolaire) ainsi que **le dispositif de travail retenu**.

◆ **22 novembre** : 1ère réunion

◆ **Décembre** : suite des discussions

◆ **Janvier** : finalisation des mesures et élaboration des textes réglementaires et le cas échéant des directives pédagogiques nécessaires.

LES DONNEES DU PROBLEME

◆ **2 heures dégagées pour quels élèves ?**

Le Ministère annonce un ciblage des élèves en difficulté (les fameux 15% du rapport HCE) ... sauf qu'il n'y a pas une répartition « parfaite » de ces élèves dans chaque école, ne parlons pas de classe. Le Ministère a d'ailleurs indiqué qu'il s'agissait plus d'un dispositif de « réussite scolaire » que de soutien : chacun appréciera la nuance ... Visiblement, il sera fait confiance à l'enseignant de la classe pour repérer ces élèves en fonction de sa pratique de classe. En tout état de cause, ce soutien ne sera pas forcément effectué par l'enseignant de la classe vu le nombre d'enfants potentiellement concernés.

2 heures de soutien par semaine pour tous les enseignants ?

Pour le Ministère, tous les enseignants doivent, de près ou de loin, contribuer et participer à la mise en place de ces 2 heures de soutien même si certaines fonctions nécessiteront un cadrage particulier. Les enseignants de maternelle seraient mis à contribution auprès des élèves en difficulté du cycle 2.

◆ **Quelles contraintes pour les parents ?**

Pour le Ministère il est acquis que toutes les familles seront partie prenante, cela va de soi ... Sauf que, sortant de l'obligation scolaire, il ne pourra être appliqué d'exigences d'assiduité ! On sait très bien, dans certaines écoles, l'extrême difficulté à combattre l'absentéisme dans la journée, alors, le soir !?

◆ **Et les programmes ?**

Forcément il faudra revoir les programmes puisque l'on passe de 26h d'enseignement à 24h. Le Ministre a parlé de recentrage des objectifs, de toilettage pour dégager le superflu : « nos élèves travaillent trop, on leur en demande trop ! ».

◆ **Et les communes ?**

Quel lien avec les études dirigées assurées par les communes ? Allongement horaire journalier de l'ouverture de l'école : accord des mairies nécessaire pour la mise à disposition des locaux ... donc répercussions sur l'électricité, le chauffage ...

J'AVEC LE SE-UNSA EXIGE...

... du temps nécessaire pour que l'enfant, à l'issue de sa journée de classe, ait un « sas » de décompression avant ce temps de soutien s'il a lieu le soir, tout comme l'enseignant d'ailleurs, ce qui signifie la prise en compte de ce temps dans le volume global.

...de la souplesse avant tout et de la confiance aux enseignants ! Le territoire concerné (rural ou urbain), la taille des écoles, la localisation ou non en éducation prioritaire ... tout appelle forcément à beaucoup d'adaptabilité dans la déclinaison pratique de ce temps dégagé ! Ce ne peut pas être, au final, du temps de travail en plus pour les collègues ! Il est hors de question, par ailleurs, de « charger encore la barque des directeurs »

... une discussion menée avec les partenaires de l'école que sont les représentants des parents d'élèves, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école ...

... la mise en avant du socle commun, seule entrée possible et en conformité avec la loi, en plus !





Le SE-UNSA a rencontré récemment des inspecteurs de différentes circonscriptions du département de l'Aisne. De nombreuses questions ont été abordées dont celle sur les PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative). **Bien qu'un cadre législatif existe (Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005, circulaire n° 2006-138 du 25/08/2006.), le SE-UNSA a constaté que la mise en œuvre des PPRE variait d'une circonscription à une autre.**

Par exemple, dans une circonscription, il est préconisé de limiter le nombre de PPRE par classe à 2 ou 3 élèves pour être efficace. S'il dépasse ce nombre, l'enseignant risque alors de voir sa pratique de classe remise en cause par sa hiérarchie alors que les problèmes d'un élève qui nécessitent un PPRE dépassent bien souvent le cadre de l'école.

Dans une autre circonscription, il faut mettre en place autant de PPRE qu'il y a d'élèves qui ne seront pas en mesure de maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin du cycle. Ici, il n'est pas « scandaleux » qu'un enseignant se retrouve avec par exemple dix PPRE dans sa classe. Mais cela ne risque-il pas de poser de sérieuses difficultés d'organisation ?



L'AVIS DU SE-UNSA

Le SE-UNSA pense qu'un document, commun à l'ensemble des circonscriptions, sur la mise en place des PPRE et les aides possibles sur lesquelles peuvent s'appuyer les enseignants, devrait être élaboré.

Qu'en aucun cas, les enseignants ne voient leurs compétences professionnelles remises en cause parce qu'ils ont dans leur classe trop de PPRE. Ils ne font qu'appliquer la loi !

Les obstacles que rencontrent nos collègues dès qu'ils apportent aux élèves en difficulté des aides spécifiques supposent de la part des équipes de circonscription et des membres du RASED une attention toute particulière. Le but étant de ne pas laisser l'enseignant seul face à certains problèmes qui parfois le dépassent (manque de formation, d'informations, de moyens humains).

Le SE-UNSA juge que ce dispositif (PPRE) est une bonne chose pour les élèves en difficulté. Cependant, les aides apportées aux enseignants pour sa mise en œuvre sont insuffisantes. Celui-ci se retrouve trop souvent seul à devoir gérer toutes les difficultés qui en découlent.

C'est pourquoi le SE-UNSA réclame pour nos collègues du temps de concertation (notamment avec les membres du RASED) et des moyens humains plus importants. Les PPRE prendront alors toute leur signification.

Maryan POIDEVIN

LA CLIN EN QUESTION(S)...

Qu'est-ce qu'une CLIN ?

CLIN signifie "Classe d'Initiation". Cependant, la clin est réellement un dispositif d'accueil des élèves non francophones nouvellement arrivés dans le 1er degré.

Quel dispositif ?

Trois dispositifs sont possibles.

- la classe fermée : intégration des élèves "nouveaux-arrivants" dans une même classe.
- la classe semi-ouverte : les élèves partagent leur temps entre la clin et la classe dans laquelle ils sont inscrits.
- la classe ouverte : l'enseignant chargé de la clin a un poste itinérant et intervient trois ou quatre fois par semaine auprès d'un élève (ou d'un groupe d'élèves) intégré dans une classe.

Quel objectif ?

L'objectif officiel est défini dans le BO du 25 avril 2002 : la réussite scolaire des enfants nouvellement arrivés en France est "liée à la maîtrise de la langue". C'est "un facteur essentiel de leur intégration".

Quel avenir pour la clin ?

Les dispositifs Clin sont assez fragiles et suscitent de nombreuses interrogations.

Même si le dispositif (classe ouverte) mis en place dans la circonscription de Saint-Quentin 1 est, à mon avis, le plus intéressant il n'est demeuré pas moins complexe d'accueillir des nouveaux-arrivants. En effet, il ne faut pas oublier de prendre en compte le profond bouleversement culturel dont souffrent ces enfants. Un nouveau mode de vie, une alimentation différente et surtout d'autres rapports entre les individus s'imposent à eux. Une formation de quelques heures pour parer aux premières difficultés rencontrées dans nos classes serait grandement profitable. La fréquence et la durée de la prise en charge de l'enseignant chargé de la clin devraient également être augmentées afin d'offrir une réelle chance de réussite scolaire à ces élèves en quête d'intégration.

Enfin, n'oublions pas malgré tout que la diversité du public scolaire, parfois ressentie comme une contrainte, doit rester une richesse dans nos pratiques de classe.

Céline SENÉ

La réussite de la scolarisation des enfants et des jeunes en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé est une des priorités de notre syndicat. Nous sommes également attachés à l'amélioration des conditions de travail des enseignants qui œuvrent chaque jour auprès de ces enfants.

A partir de constats, de demandes, d'entretiens, de questionnaire avec les enseignants de notre département, nous avons tiré les conclusions suivantes.

AVS/EVS

Le rapport Gohet d'août 2007 pointe le manque de professionnalisation des personnels d'accompagnement, qu'il s'agisse des EVS ou des AVS et note également le manque d'effectifs 'AVS

qui ne permet de faire face à l'ensemble des besoins.

Enseignants-Référents

La charge de travail des enseignants-référents est très (trop) importante. Les tâches administratives sont telles qu'elles occupent la majorité de leur temps de travail.

MDPH

Le fonctionnement de la MDPH (mais ce n'est pas uniquement dans l'Aisne) est à améliorer. Le circuit des dossiers est actuellement insatisfaisant. Le traitement des dossiers est très long, ce qui occasionne beaucoup de difficultés dans les écoles. Les enseignants n'ont aucune connaissance de l'avancée des dossiers et de l'affectation des élèves.

La situation des Clis

La politique départementale des Clis est très floue. Les enseignants dans les

classes d'intégration se retrouvent parfois face à des situations qu'ils ont bien du mal à gérer. Leur travail au quotidien est très difficile. Ils se sentent seuls. Les élèves de Clis n'ont pas de suivi extérieur pour la plupart.

La formation initiale et continue

Les enseignants T1 devraient à partir de la rentrée 2008 effectuer un stage d'adaptation et de scolarisation des élèves en situation de handicap d'une semaine.

Le manque récurrent de personnel spécialisé

Des postes de psychologues scolaires vacants, des enseignants en Clis non spécialisés, des réseaux incomplets (bien souvent le maître G partie intégrante du réseau n'existe plus), la situation de l'ASH est problématique

NOS PROPOSITIONS :



- ⇒ Le Rased peut intervenir toute l'année en cycle 3 pour des élèves avec des besoins particuliers.
- ⇒ Les enfants en intégration doivent avoir l'aide d'un(e) Auxiliaire de vie scolaire formé(e) le temps nécessaire
- ⇒ Les maîtres de Clis ont trois heures dégagées sur le temps de travail pour l'organisation de synthèses, de rencontres, d'échanges...
- ⇒ Le temps de scolarisation des élèves de Clis doit être adapté à chaque enfant

Jérôme VASSAUX



Nous allons rencontrer Madame l'Inspectrice sur ces questions. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, commentaires et/ou propositions par téléphone, mail ou par courrier en utilisant ce coupon à renvoyer à SE-UNSA - 1 rue Fernand Thuillart - 02000 LAON





Aujourd'hui, votre journée se termine bien, mais demain ?

L'Autonome de Solidarité Laïque vous protège contre les risques du métier.

Les Autonomes de Solidarité Laïques et leur Fédération sont des associations de défense des intérêts moraux et matériels des personnels de l'enseignement public. Avec leur société d'assurance mutuelle, l'Union Solidarité Universitaire, elles regroupent plus de 600 000 adhérents et prennent en

charge leur protection dans les domaines assurables (Responsabilité Civile - Défense, accidents professionnels...) et non assurables (insultes, menaces, diffamations, accusations...), sans exclusion des interventions de solidarité (dans les cas de détresse exceptionnelle).

Pour plus d'informations :
www.autonome-solidarite.fr

AUTONOME DE SOLIDARITE LAIQUE de l'Aisne
MAE de l'Aisne
11/13 rue J.F. Kennedy
02100 SAINT-QUENTIN
Tel : 03 23 08 30 97 Fax : 03 23 08 37 57

LA FABRIQUE DU DESIGN : +33 1 72 76 25 66



Contrat collectif commun MAE - Autonome

Protégez votre établissement à 100%, activités coopératives incluses !



100% DES ACTIVITÉS COUVERTES
Sorties scolaires, fêtes, kermesses... Toutes les activités coopératives, au même titre que l'ensemble de vos activités facultatives, sont assurées automatiquement, sans supplément.

100% DES PARTICIPANTS PROTÉGÉS
Avec le Contrat Collectif d'Établissement MAE - Autonome de Solidarité Laïque, élèves, collaborateurs et intervenants extérieurs agréés sont tous protégés.

100% ÉCONOMIQUE
0,28 € TTC par élève en primaire, 0,41 € TTC en secondaire et aucun surcoût pour les intervenants ! Des tarifs calculés au plus juste pour vous offrir une protection maximale.

100% SANS SOUCIS
Pratique : vous disposez, en un seul et unique contrat, de toutes les garanties utiles à la sérénité de votre mission. Simple : vous n'avez pas la nécessité d'établir une liste nominative des élèves.

Pour plus d'informations, contactez votre MAE départementale - Coordonnées sur www.mae.fr



Le rendez-vous de 2008 :

Il s'agit d'ajuster éventuellement les mesures prises en 2003 et fixer les règles après 2012.

Les réformes menées depuis 1993 ont creusé les inégalités et entraînent un appauvrissement des retraités.

Leur pouvoir d'achat a perdu chaque année 0,3 % pour le ré-

gime général, 0,5 % pour les fonctionnaires et 0,6 % pour les retraites complémentaires des non cadres entre 1994 et 2004 (Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale)

Les réformes successives n'ont visé qu'à réduire le niveau des retraites pour faire face à l'augmentation des retraités.

Pour les retraités, il est annoncé pour 2008 une revalorisation des pensions moindre que l'inflation « prévue » au prétexte d'une revalorisation trop importante en 2007 !

Pour les actifs, la durée de cotisations est d'ores et déjà fixée à 41 ans en 2012.

Et après ?

Jean-Pierre LANÇON

**Le Père Fouettard (Hans Trapp) est un personnage sinistre, tout vêtu de noir, qui accompagne Saint Nicolas Sarkozy dans ses sorties festives. ...*



CARTE SCOLAIRE 1^{ER} DEGRE : PETITES MANOEUVRES POLITIENNES

Le SE-UNSA a indirectement pris connaissance de l'injonction faite par le ministère aux Inspecteurs d'académie de reporter toutes les opérations de carte scolaire dans le 1^{er} degré après les élections municipales.

Le SE-UNSA condamne cette décision unilatérale qui aura de graves répercussions sur le fonctionnement des écoles. Le report à début avril amènera en effet à une compression du calendrier :

- réduisant de 2 mois la concertation préparatoire à l'élaboration des mesures,
- compliquant les décisions municipales consécutives aux ouvertures de classes (commande de matériel, travaux...),
- perturbant les opérations de mouvement des personnels avec des risques de retard dans les affectations.

Cette mesure est totalement inédite. Jusqu'à présent, la non-superposition du calendrier électoral avec celui de la carte scolaire se faisait par un avancement des opérations administratives. On conciliait ainsi un principe républicain avec l'intérêt des élèves et des personnels.

Aujourd'hui, le politicien a pris le pas sur le républicain. Le SE-UNSA dénonce cette confusion des genres et demande au ministère de revenir sur sa décision.

Paris, le 10 décembre 2007

Luc BERILLE

Secrétaire Général



Téléphone : 03 23 23 39 24
 Télécopie : 03.23.23.15.43
 Messagerie : 02@se-uns.org

RETROUVEZ-NOUS SUR LE
 WEB !

Départemental : <http://sections.se-uns.org/02>
 Académique : <http://sections.se-uns.org/amiens/>
 National : <http://www.se-uns.org/>

S'OPPOSER
et proposer

LETTRES FLASH EN LIGNE !

Si vous ne recevez pas encore notre lettre en ligne et que vous êtes intéressés par l'actualité syndicale, envoyez votre adresse mail à la section !

Nous vous tiendrons au courant des évolutions de nos actions et de l'avancée de nos revendications, ainsi que des divers projets, commissions de réflexion, décrets... du ministère environ tous les 15 jours à 3 semaines.

Vous recevrez un ensemble de liens vers notre site internet.



BILLET D'HUMEUR

L'offensive ultra libérale fait rage

Il ne faut pas s'y tromper : c'est une véritable guerre contre tout le salariat que Sarkozy vient d'enclencher dans notre chère République.

Les régimes spéciaux sont une mise en bouche... s'il gagne, Sarkozy s'attaquera ensuite dès 2008 aux retraites de tous les salariés mais aussi à tous les acquis sociaux.

La stratégie est guerrière : Sarkozy le reconnaît lui-même. Il fait donner l'aviation, les médias et ensuite l'infanterie. Les attaques contre les syndicats et le mouvement social sont dirigées par le chef d'état-major Fillon.

Isoler l'adversaire en pratiquant la division, débauchage chez les résistants éventuels, cadeaux à certaines catégories (médecins, marins-pêcheurs...), refus de négociations globales, provocations multiples (dont le salaire du Président...), duplicité en prenant l'opinion à témoin durant les grèves, pilonnage médiatique sans

précédent. Bref, tout y est pour abattre les salariés.

On ne parle pas des retraites des agriculteurs, des militaires ou des curés... bien sûr que non !

Tous les acquis sociaux sont menacés.

Nos retraites de fonctionnaires passeront de 40 à 41 ans, puis à 42...

Quand les plus jeunes se rendront compte qu'ils auront des retraites de misère, ils ne voudront plus cotiser et mettront ainsi le régime par répartition à terre en choisissant la capitalisation...

Et si ce n'était que cela !

Denis Keesler, l'idéologue libéral, ancien vice-président du MEDEF fait remarquer la profonde unité du programme de Sarkozy : « Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du Conseil de la Résistance », ce Conseil de la Résistance à qui nous devons la Sécurité Sociale, la Fonction Publique, les retraites par répartition, les

entreprises publiques...

Fonctionnaires de l'Education Nationale, soyons conscients qu'après la destruction du Code du Travail et des conventions collectives, ils casseront le Code de la Fonction Publique et je ne donne pas cher de notre peau !

Autorités, autoritarismes, déclarations anti-démocratiques, débauches capitalistes, attaques sans précédent contre le syndicalisme et les représentants syndicaux, injustices sociales, ségrégations, refus du vote du peuple (exemple du référendum de 2005...)

Face à ce pouvoir anti démocratique qui s'installe chaque jour, face à cette quasi dictature naissante, **nous devons réagir !**

L'unité syndicale est plus que jamais nécessaire ! Y sommes-nous prêts ?

Michel BOULOGNE